



Centre d'Etudes
et d'Action Sociale

Région FORMATION))

FORMATION PREPARANT AU DEAVS

2012-2013



**DIPLÔME D'ÉTAT
D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE**

créé par arrêté du 26 Mars 2002, modifié par décret du 14 Mars 2007



« L'auxiliaire de vie sociale réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés dû à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne.

Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées.

Il réalise cette intervention au domicile, lieu de résidence privative (habituel ou de substitution) de la personne aidée, et l'accompagne dans son environnement proche.

L'auxiliaire de vie sociale développe des compétences techniques et relationnelles pour :

- un accompagnement et une aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie (aide directe à la personne)
- un accompagnement et une aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne
- favoriser les activités et relations familiales et sociales de la personne ».

(Extrait des référentiels 2007 du DEAVS)

Les 7 aptitudes pour s'engager dans la formation :

Le sens de l'écoute
Discrétion et tact
Esprit d'initiative et autonomie
Un intérêt pour les problèmes humains et sociaux
Le goût des tâches quotidiennes
La capacité à travailler en équipe
Une bonne condition physique

Présentation de la formation

La formation préparant au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale s'articule autour de 6 domaines de formation :

- DF 1 - Connaissance de la personne
- DF 2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- DF 3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle
- DF 4 - Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne
- DF 5 - Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé
- DF 6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle

DUREE DE LA FORMATION COMPLETE

- 504 heures de formation théorique

- 560 heures de stage pratique :

- 175 heures dans le cadre du DF 2
- 210 heures dans le cadre du DF 5
- 175 heures dans le cadre du DF 6

Ces temps de formation peuvent être réduits pour des stagiaires ayant certains titres ou diplômes (voir le tableau qui suit). Lorsque le tableau indique « dispense », le stagiaire est totalement exempté du domaine de formation.

Des allègements peuvent être proposés aux personnes titulaires de certains diplômes. Le temps correspondant doit être négocié avec le CEAS.

VALIDATION DE DOMAINES DE FORMATION OU ALLÈGEMENTS POUR OBTENIR LE DEAVS

| | DF1 : Connaissance de la personne | DF2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne | DF3 : Accompagnement de la vie sociale et relationnelle | DF4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne | DF5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé | DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle |
|--|---|--|--|---|---|--|
| Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou DE AMP | dispense | dispense | dispense | | dispense | |
| Diplôme professionnel d'aide soignant | dispense | dispense | | | | |
| Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles | | dispense | | dispense | | |
| Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie | | | | dispense | | |
| Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales | dispense | | | dispense | | |
| Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance | | | | dispense | | |
| Certificat d'aptitude professionnelle employé technique de collectivité ou Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif | | | | dispense | | |
| Brevet d'études professionnelles agricoles option services spécialité services aux personnes | | | | dispense | | |
| Diplôme d'Etat d'assistant familial | Quelques allègements peuvent être proposés. | | | | | |
| Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture | | | | | | |
| Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien | | | | | | |
| Certificat d'aptitude professionnelle agricole option services en milieu rural | | | | | | |

Des possibilités d'allègement peuvent être proposées pour les personnes titulaires des diplômes ci-dessus : prendre contact avec le CEAS.

Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme, le candidat doit valider tous les domaines de formation selon les modalités prévues par les textes : contrôle continu, épreuve écrite, mise en situation, entretien.

Certains domaines sont validés par le CEAS, d'autres par la DRJSCS - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (ex DRASS – Nantes).

Conditions d'accès à la formation

1. **Réussir les épreuves d'admission** organisées par le CEAS.
2. Avoir trouvé, avant le début de formation, un terrain d'accueil pour un **stage d'au moins 175 H qui doit être réalisé dans un organisme de services aux personnes.**

ÉPREUVES D'ADMISSION :

La formation préparant au diplôme d'auxiliaire de vie sociale est ouverte aux candidat(e)s dont les capacités à suivre la formation ont été vérifiées par épreuve et/ou par attestation de diplôme.

Epreuve écrite d'admissibilité (durée 1 h 30)

L'épreuve a pour but de s'assurer que les candidat(e)s ont les capacités à présenter et justifier leurs idées de façon ordonnée à l'écrit. Elle est constituée de 10 questions simples orientées sur des problèmes sociaux et/ou d'actualité.

Cette épreuve est notée sur 20. Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, la personne doit avoir une note au moins égale à 10.

Les candidat(e)s titulaires des diplômes, certificats ou titres ci-après, sont dispensé(e)s de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricoles option services spécialité services aux personnes
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Certificat d'aptitude professionnelle employé technique de collectivité ou Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole option services en milieu rural
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme professionnel d'aide soignant
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles.

□ **Epreuve orale d'admission** (durée 20 mn)

Elle a pour but d'apprécier les capacités du (de la) candidat(e) à ordonner et justifier ses idées. Elle consiste en un entretien de 20 mn maximum avec un jury à partir d'un questionnaire ouvert remis au (à la) candidat(e) avant l'épreuve, portant sur des problématiques relatives au champ d'exercice professionnel. Cet entretien permettra aussi de vérifier les motivations pour le métier d'auxiliaire de vie sociale et pour la formation.

Le (la) candidat(e) dispose de 20 mn de préparation pour renseigner le questionnaire et organiser sa restitution orale.

Pour figurer sur la liste d'admission, le (la) candidat(e) doit avoir une note au moins égale à 10 à l'oral.

Une Commission d'admission établit un classement des candidat(e)s, en fonction des résultats obtenus à l'épreuve orale d'admission.

Epreuve écrite d'admissibilité : Jeudi 14 juin 2012
Epreuve orale d'admission : Semaine 26

Résultats des épreuves :

Publication des résultats le 9 Juillet 2012 à 11 H

Inscriptions et renseignements :



Centre d'**E**tudes
et d'**A**ction **S**ociale

22 rue Anita Conti – BP 674
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. : 02 51 37 28 36 – Fax : 02 51 36 29 08
Courriel : ceas@ceas-vendee.fr
Site internet : www.ceas-vendee.fr



UNION EUROPEENNE